

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	BRIX, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-3-22 - 11.1	
Point de l'ordre du jour	11.1	
Objet	Mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Berchem et à Bivange - Projet.	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à la mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Berchem et à Bivange ;

Considérant que pour assurer une traversée sécurisée des piétons sur les passages pour piétons en question, il est prévu d'éclairer les passages pour piétons par des mâts d'éclairage à flux lumineux asymétrique, d'abaisser les bordures des trottoirs et d'aménager les trottoirs afin de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que le projet, établi le 01/03/2021 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 406.000,00 € ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2021 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/622/211000/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Frais d'études	80.000,00
4/622/221313/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Travaux	300.000,00

Considérant que les crédits budgétaires du projet (code détail 21005) seront adaptés par le vote d'un crédit supplémentaire pour chaque article après la clôture de l'exercice 2020 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet de mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Berchem et à Bivange.



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Berchem et à Bivange	
1. Travaux préliminaires	23.200,00
2. Travaux préparatoires	31.756,00
3. Trottoirs et chaussées	140.273,00
4. Travaux de réseaux secs	21.057,00
5. Evacuation des eaux de ruissellement	45.279,00
6. Signalisations/finitions	2.737,00
7. Régies	12.725,00
8. Hors bordereau et pour arrondir	47.973,00
Total des travaux	325.000,00
HONORAIRES	81.000,00
Total hors TVA	406.000,00
TVA 17% sur travaux et honoraires	69.020,00
Total général (arrondi)	480.000,00

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Quatre cent quatre-vingts mille.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,